

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00150

**DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE
DANS DIVERS ORGANISMES**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 88
Nombre de pouvoirs : 16
Nombre de voix : 104

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS,
M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,

RECU EN PREFECTURE

Le 04 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220324-D20220015010

DATE D'AFFICHAGE :04 avril 2022

Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORQUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. David FARA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS DIVERS ORGANISMES

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'assemblée peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'ensemble des désignations. Si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement.

Il convient de procéder aux désignations suivantes :

1- Société Energies Stéphanoises

Par délibération du Bureau du 10 février 2022, Saint-Etienne Métropole a décidé de devenir actionnaire de la Société par Action Simplifiée « Energies Stéphanoises », à hauteur de 40 % du capital pour un coût total de 30 000 €.

Il convient désormais de procéder à la désignation du représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Comité exécutif de la société Energies Stéphanoises.

2- Comité Local pour l'Emploi

Par rapport séparé, Saint-Étienne Métropole s'est engagée en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. L'ambition est d'accompagner efficacement l'ensemble des demandeurs d'emploi sur le marché du travail, et notamment ceux qui se trouvent en grande difficulté. Elle s'investit ainsi aux côtés des partenaires que sont l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, Pôle Emploi et le Département.

C'est dans ce cadre qu'elle souhaite soutenir la Ville de Saint-Etienne pour le dépôt de son dossier à l'expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD).

La présente délibération a pour but la désignation du représentant de Saint-Etienne Métropole pour siéger dans l'instance de gouvernance de ce dispositif : le comité local pour l'emploi (CLE).

Ce CLE, actif pendant les 5 ans de l'expérimentation, réunit les partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle, les institutions (Etat, Conseil départemental, Conseil régional, Métropole de Saint-Etienne), les acteurs associatifs membres, le Comité Local pour l'Emploi.

Saint-Etienne Métropole est ainsi pleinement partenaire de la démarche, au travers de sa présence dans les instances de gouvernance du projet.

3- Syndicat mixte des Trois Ponts

Suite à la démission d'un Conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau représentant suppléant de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Syndicat mixte des Trois Ponts.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'ensemble des désignations.

Monsieur le Président donne lecture des candidatures déposées :

- Pour siéger au sein du Comité exécutif de la société Energies Stéphanoises, une seule candidature a été déposée auprès de la collectivité, celle de Madame Sylvie FAYOLLE.
- Pour siéger au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLE), une seule candidature a été déposée auprès de la collectivité, celle de Madame Delphine JUSSELME.
- Pour siéger en tant que représentant suppléant au sein du Syndicat mixte des Trois Ponts, une seule candidature a été déposée auprès de la collectivité, celle de Madame Pascale DUMAZET.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures pour chaque désignation et constate qu'il n'y en a pas d'autres.

Le Conseil Métropolitain désigne à l'unanimité avec 4 abstentions :

- **Madame Sylvie FAYOLLE en tant que représentante de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Comité exécutif de la société Energies Stéphanoises,**
- **Madame Delphine JUSSELME en tant que représentante de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Comité Local pour l'Emploi (CLE),**
- **Madame Pascale DUMAZET en tant que représentante suppléante de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du Syndicat mixte des Trois Ponts.**

Abstentions :

M. Germain COLLOMBET (pouvoir à M. Olivier LONGEON), M. Jean DUVERGER (pouvoir à Mme Julie TOKHI), M. Olivier LONGEON, Mme Julie TOKHI

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU